



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS D
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA

Séance 27 avril 2026 à 20h30 /
2026ko apirilaren 27ko biltzarra, arratseko 20:30ak

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 064-216400655-20260427-2026_36-DE

S²LO

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
21 avril 2026 / 2026ko apirilaren 21a	27	27

Etaient présents / Hor izenak :

LUBERRIAGA Bénédicte, MOUHICA Jean Pierre, OZCORTA LARZABAL Élodie, MAURY Christian, CLUCHIER Florence, ZITTEL Erick, MERCIER Marie, OROZ Mikel, AZARETE Jean Louis, MUNIER Frédéric, IRAZOQUI Christine, DAGUERRE Sandrine, DÉSERT Xabi, ROUSSEAU Dominique, GUISON Valérie, ISASA Didier, DELQUÉ Sabine, SALAÛN Anne-Cécile, CATTEAU Marie, MORICEAU Mathieu, CHARRIER Alain, MANTEROLA Elorri, ARIN LARRAÑAGA Iraia, TAILLEBOIS Laura, SOLORZANO Eki, LADUCHE Jean Louis, UGARTE Jean Pascal

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie CATTEAU

2026-36 Participation 2025/2026 aux frais de fonctionnement Ikastola / Ikastolaren ibilmoldearendako 2025/2026ko diruzko partehartzea

Dans le cadre du contrat d'association liant l'Ikastola d'Ascaïn à l'Etat le montant de la subvention de fonctionnement à verser pour l'année 2025/2026 doit être fixé.

En se référant aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année écoulée (917,85 € / élève), il est proposé une actualisation du montant de la participation communale à l'Ikastola.

Le Conseil, ouï cet exposé, à l'unanimité,

Considérant que l'Ikastola compte dans ses effectifs 57 élèves résidant à Ascaïn et 4 élèves résidant à l'extérieur inscrits au titre de la fratrie à compter de la rentrée de septembre 2025, soit un total de 61 élèves,

FIXE le forfait communal de l'Ikastola d'Ascaïn pour l'année scolaire 2025/2026 à 55 988,85 € (917,85 € x 61 élèves), réparti comme suit :

38 923,96 €	en personnel détaché
14 562,10 €	frais de consommation d'eau, d'électricité
694,67 €	frais d'entretien des bâtiments
415,68 €	frais d'assurance
1 392,45 €	en participation financière.

DÉCIDE que la participation financière communale ainsi fixée pour 2025/2026 sera versée mensuellement, soit 116,04 €/mois, et continuera à être versée en 2027, sur les mêmes bases, jusqu'à la prise à effet de la délibération 2026/2027.

AJOUTE qu'un acompte de 1 609,65 € ayant déjà été versé pour les mois de septembre 2025 à mars 2026, sur la base du forfait de l'année précédente (229,95 €/mois x 7), il reste 246,95 € à payer pour solder l'année scolaire de septembre 2025 à décembre 2026.

Ainsi, la participation financière de la Commune sur l'année civile 2026 (janvier à décembre) inscrite au Budget 2026 s'élèvera à 936,80 €.

PRÉCISE que les calculs sont effectués à partir des effectifs de chaque rentrée pour l'année scolaire qui suivra.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

La Maire / Auzapez Anderea,

Bénédicte LUBERRIAGA

